



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 41607

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'insuffisante surveillance des réseaux de transports en commun parisiens. Dans un contexte international incertain, où les risques d'attentats ne sont pas écartés, les transports en commun peuvent constituer une cible potentielle. Or, dans certaines stations de métro, il n'y a plus aucune présence humaine, selon les services, notamment la nuit. Cette situation est particulièrement préoccupante lorsque la station n'est pas reliée à un système de vidéosurveillance. Même dans les stations équipées, on peut s'interroger sur l'efficacité des moyens mis en oeuvre : la plupart des écrans permettent de visionner un seul des deux quais, et sans enregistrement sonore. Outre les menaces terroristes, toujours présentes, les passagers peuvent aussi se retrouver sans secours face à un accident, un malaise ou une agression. En l'absence de responsable de station ou de vidéosurveillance effective, la sécurité des voyageurs n'est plus assurée. Dès lors, il souhaiterait savoir s'il entend faire de la sécurité dans les transports en commun une priorité, en incitant la RATP à renforcer la présence humaine dans les stations, et à équiper l'ensemble du métro parisien en moyens performants de vidéosurveillance.

Texte de la réponse

Depuis plus d'une décennie, l'État conduit une politique d'amélioration de la sécurité des réseaux de transport public, tant sur le plan de la présence humaine que sur le plan des outils permettant d'améliorer l'efficacité des moyens mis en oeuvre. C'est ainsi qu'à la RATP, les effectifs des services de sécurité ont été portés de 300 à 1 100 et que le nombre d'agents en contact avec le public a été, de son côté, augmenté de plus de 2 000 personnes. Parallèlement, trois programmes d'équipements de sécurité ont été mis en place par le syndicat des transports d'Ile-de-France, pour une somme totale de 150 millions d'euros. 123 millions d'euros sont spécifiquement dédiés à la vidéoprotection. Ainsi, à l'heure actuelle, 2 000 bus sont dotés d'équipements embarqués avec enregistrement, soit 8 000 caméras ; les 2 000 bus restants seront équipés avant la fin de l'année 2005. Sur les réseaux ferrés, 2 000 caméras sont actuellement reliées au PC sécurité. En 2007, le nombre de caméras reliées au PC sécurité aura été porté à 6 500 ; elles seront toutes pourvues d'un système d'enregistrement. En outre, une présence humaine constante d'agents d'exploitation pendant toute la durée du service est assurée sur l'ensemble des stations du métro et des gares du RER.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41607

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4386

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7336